

SALARIES



AGEFOS PME

Formation  
professionnelle  
tout au long de la vie

Etre acteur  
de son parcours  
professionnel !



# POURQUOI SE FORMER ?

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE  
EST FAITE DE REBONDISSEMENTS  
ET D'OPPORTUNITÉS.  
ELLE EST EN ÉVOLUTION  
CONSTANTE.

## DES OUTILS POUR OPTIMISER VOTRE

### 1 L'entretien professionnel

Vous avez au moins deux ans d'ancienneté dans votre entreprise : cet entretien est l'occasion d'un *dialogue avec votre employeur pour construire votre projet professionnel*.

Cette rencontre est aussi le moment de dresser le bilan des formations que vous avez réalisées et de rechercher de nouvelles solutions de formation (droit individuel à la formation, période de professionnalisation, etc.) qui répondent à vos besoins comme à ceux de l'entreprise.

### 2 Le bilan de compétences

Le bilan de compétences doit vous permettre de faire le point sur vos compétences et vos motivations, *pour définir un projet professionnel et, pourquoi pas, un projet de formation*. Ce bilan est à votre initiative, dans le cadre d'un « congé pour bilan de compétences », ou à celle de votre employeur, avec votre accord, dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

La formation professionnelle continue accompagne ces changements : elle vous permet d'être acteur de votre évolution.

Aujourd'hui, avec la réforme de la formation professionnelle, les accès à la formation sont plus nombreux et vous pouvez prendre l'initiative !

Plan de formation de votre entreprise, droit individuel à la formation (DIF), période de professionnalisation et congé individuel de formation (CIF) sont autant de dispositifs dont vous pouvez bénéficier.

## DÉPART EN FORMATION

### 3 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Avec la VAE, vous valorisez vos acquis (professionnels ou non) et pouvez obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une qualification reconnue.

*Vous officialisez ainsi votre niveau de compétences.*

### 4 Le passeport formation

Carnet de bord de votre vie professionnelle, le passeport formation répertorie non seulement les diplômes obtenus lors de votre scolarité, mais aussi vos connaissances, compétences et aptitudes professionnelles. Sans oublier les temps forts de votre parcours extraprofessionnel.

*Ce passeport vous appartient et doit vous aider à évoluer à l'intérieur comme à l'extérieur de votre entreprise.*

# Comment accéder à la formation ?

## LE PLAN DE FORMATION

VOTRE EMPLOYEUR PEUT VOUS PROPOSER DES ACTIONS DE FORMATION

Dans l'intérêt commun de l'entreprise et de ses salariés, des actions de formation peuvent être organisées à l'initiative de votre employeur.

Ces actions constituent le plan de formation de l'entreprise et sont classées en trois catégories, selon leur objectif, chacune entraînant des modalités de mise en œuvre adaptées.

**1** *Les actions d'adaptation au poste de travail, pour être rapidement opérationnel dans vos fonctions. Ces actions se déroulent pendant le temps de travail et sont rémunérées normalement.*

**2** *Les actions liées au développement des emplois ou au maintien dans l'emploi, pour vous préparer à une transformation de vos fonctions. Elles se déroulent pendant le temps de travail avec la possibilité de le dépasser (sous réserve d'un accord d'entreprise ou de votre approbation), dans la limite de 50h/an/salarié. Dans tous les cas, elles sont rémunérées au salaire habituel.*

**3** *Les actions de formation liées au développement des compétences, pour vous permettre d'évoluer en termes de qualification professionnelle. Elles se déroulent pendant le temps de travail ou, avec votre accord, hors temps de travail dans la limite de 80h/an/salarié. Dans ce dernier cas, votre employeur vous verse une allocation de formation (50 % de votre rémunération nette horaire) et s'engage par écrit sur les conditions d'accès, dans un délai d'un an, à un poste disponible qui correspond aux nouvelles compétences acquises.*

## LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

VOUS PRENEZ L'INITIATIVE DE CONSTRUIRE UN PROJET

Le DIF vous permet de prendre l'initiative de la formation et de construire ainsi votre parcours professionnel.

Chaque année, vous capitalisez 20 heures de formation, cumulables sur six ans (soit 120 heures de formation au total). Pour bénéficier du DIF, il suffit d'avoir un an d'ancienneté dans votre entreprise et d'être en CDI. Les personnes en CDD ont également accès au DIF.\*

La formation se déroule :

- hors temps de travail, vous percevez alors l'allocation de formation
- ou, si votre accord d'entreprise le prévoit, pendant le temps de travail. Vous recevez alors votre rémunération habituelle.

### UNE CONDITION POUR UTILISER LE DIF :

*recueillir l'accord de votre employeur sur le choix de la formation. En cas de refus pendant deux années consécutives, vous pouvez contacter le FONGECIF de votre région (l'organisme qui gère le Congé Individuel de Formation).*

\* Condition pour salariés en CDD : le DIF est acquis, au prorata temporis, à l'issue de 4 mois consécutifs ou non en CDD, au cours des 12 derniers mois.

## LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

VOUS DONNEZ UN SECOND SOUFFLE À VOTRE CARRIÈRE

Vous êtes salarié en CDI et vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous avez au moins 20 ans d'activité professionnelle ou êtes âgé de 45 ans et plus, avec au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- vous envisagez de reprendre ou créer une entreprise,
- vous revenez d'un congé maternité ou parental,
- vous bénéficiez de l'obligation d'emploi (travailleurs handicapés ...),
- votre qualification vous semble insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail.

### L'OBJECTIF :

*vous permettre d'acquérir une qualification reconnue\* ou de suivre une formation avec un objectif de professionnalisation.*

La période de professionnalisation associe enseignement général et pratique en entreprise. En principe, la formation se déroule pendant le temps de travail. Toutefois, elle peut être suivie hors temps de travail, avec versement de l'allocation de formation.

\* Diplôme ou titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle, qualification reconnue dans une convention collective de branche.

## LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

VOUS CHOISISSEZ VOTRE FORMATION

Le CIF vous permet de prendre un congé pour suivre la formation de votre choix, indépendamment des actions organisées par votre entreprise.

### DEUX CONDITIONS MAJEURES :

- être salarié en CDI depuis 24 mois, dont 12 mois dans la même entreprise,
- obtenir une autorisation d'absence de votre employeur.

Si ces conditions sont remplies, votre FONGECIF, après instruction et acceptation de votre dossier, peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation et de votre salaire.

## S'INFORMER SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

### Vous pouvez contacter :

- votre employeur ou son représentant,
- les représentants du personnel de votre entreprise,
- l'organisme de formation ou le centre de bilan de compétences qui dispense la prestation qui vous intéresse,
- pour la VAE, un point relais conseil (selon les lieux : FONGECIF, mission locale, Centres d'information et d'orientation...).

### Connectez-vous utile !

- Ministère chargé de la formation professionnelle  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)
- Site officiel  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Organismes spécialisés dans l'information sur la formation professionnelle  
[www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr)  
[www.intercarif.org](http://www.intercarif.org)

